



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

# RAPPORT DE GESTION

(69<sup>e</sup> année des services télégraphique et téléphonique, 31<sup>e</sup> année du service des radiocommunications)

## 1937

### Organisation et personnel.

**Services télégraphique et téléphonique.** — M. L. Boulanger, vice-directeur, a dû suspendre temporairement ses fonctions, pour cause de maladie.

M. R. Fritz, commis de chancellerie de 1<sup>re</sup> classe a été promu registrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1937.

**Service des radiocommunications.** — Les mutations suivantes ont été enregistrées le 1<sup>er</sup> janvier 1937:

	Ancien grade	Nouveau grade
MM. G. Corbaz . . .	secrétaire de chancellerie	ingénieur de 1 <sup>re</sup> classe
A. Gander . . .	aide de chancellerie de 1 <sup>re</sup> classe	commis de chancellerie de 1 <sup>re</sup> classe
P. Borel . . .	aide de chancellerie de 1 <sup>re</sup> classe	commis de chancellerie de 2 <sup>e</sup> classe

En outre, M. J. Kunz, télégraphiste de l'Administration suisse, a été nommé commis de chancellerie de 2<sup>e</sup> classe, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1937. Cette nomination a été nécessitée par le décès de M. W. Bornand dont fait mention notre rapport de gestion de 1936.

Le personnel permanent et temporaire du Bureau se composait, à fin 1937, des fonctionnaires et employés suivants:

Services télégraphique et téléphonique	Service des radiocommunications	Personnel occupé par les deux sections
1 vice-directeur	1 vice-directeur	1 secrétaire-adjoint
1 secrétaire	1 secrétaire	2 aides de 1 <sup>re</sup> classe
2 secrétaires-adjoints	1 secrétaire-adjoint	1 aide de 2 <sup>e</sup> classe
1 traducteur	1 chef de chancellerie	1 concierge
1 registrateur	1 ingénieur de 1 <sup>re</sup> classe	3 aides temporaires <sup>1)</sup>
1 commis de 2 <sup>e</sup> classe	2 secrétaires de chancellerie	
1 aide temporaire	1 commis de 1 <sup>re</sup> classe	
	2 commis de 2 <sup>e</sup> classe	
	3 aides de 1 <sup>re</sup> classe	
	3 aides temporaires	

En ce qui concerne les traitements, la réduction signalée dans notre rapport de gestion pour 1936 est restée en vigueur en 1937. En outre, la pension accordée à nos deux fonctionnaires retraités a continué à subir une réduction analogue.

<sup>1)</sup> Dont 2 pour de courtes périodes.

Le tableau ci-après indique les pays qui font partie de l'Union et, le cas échéant, dans quelle classe ils cotisent pour l'une ou l'autre section du Bureau et dans quelles conditions ils se sont engagés à appliquer la Convention et un ou plusieurs des Règlements y annexés.

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Services télégraphique et téléphonique	Services des radiocommunications	Signature S A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup>	Signature <sup>1)</sup> S A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup>	Signature S A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup>	Règlement général		Règlement additionnel	
									Signature <sup>1)</sup> S A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup>	Signature S A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup>
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Afghanistan .....	VI	—	A	3. X. 1935								
Union de l'Afrique du Sud .....	I	I	S	30. V. 1935 <sup>20)</sup>	S	19. VI. 1935 <sup>20)</sup>	S	19. VI. 1935 <sup>20)</sup>	S	19. VI. 1935 <sup>20)</sup>	S	19. VI. 1935 <sup>20)</sup>
Albanie .....	V	—	A	6. V. 1935	A	6. V. 1935						
Allemagne .....	I	I	S	29. VI. 1934	S	15. VIII. 1934 <sup>20)</sup>	S	15. VIII. 1934	S	15. VIII. 1934 <sup>20)</sup>	S	15. VIII. 1934
Républ. Argentine <sup>18)</sup> .....	I	I	S		S		S		S		S	
Fédération Australienne .....	I	I	S	20. III. 1934 <sup>20)</sup>	S	8. II. 1934 <sup>20)</sup>			S	8. II. 1934 <sup>20)</sup>	S	8. II. 1934 <sup>20)</sup>
Autriche .....	IV	VI	S	23. III. 1934	S	14. III. 1934	S	14. III. 1934	S	14. III. 1934	S	14. III. 1934
Belgique .....	III	III	S	2. XII. 1933	S	2. XII. 1933 <sup>20)</sup>	S	2. XII. 1933	S	2. XII. 1933 <sup>20)</sup>	S	2. XII. 1933
Bolivie .....	VI	VI	S		S	26. II. 1934 <sup>20)</sup>	S		S	26. II. 1934	S	26. II. 1934
Bésil .....	I	I	S		S	29. XI. 1937 <sup>20)</sup>	S		S	29. XI. 1937 <sup>20)</sup>	S	29. XI. 1937
Bulgarie .....	V	V	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933
Canada .....	—	I	S	6. III. 1934					S	6. III. 1934		
Chili .....	IV	III	S		S		S		S		S	
Chine .....	I	I	S	5. VI. 1935 <sup>20)</sup>	S	5. VIII. 1935 <sup>20)</sup>			S	5. VIII. 1935 <sup>20)</sup>	S	5. VIII. 1935 <sup>20)</sup>
Etat de la Cité du Vatican .....	VI	VI	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933 <sup>20)</sup>	S	27. XII. 1933
République de Colombie .....	V	VI	S	7. XI. 1934	S	25. X. 1933 <sup>20)</sup>	S	25. X. 1933	S	25. X. 1933 <sup>20)</sup>	S	25. X. 1933
Colonies espagnoles .....	VI	VI <sup>20)</sup>	A	27. VI. 1934	A	27. VI. 1934 <sup>20)</sup>			A <sup>20)</sup>	27. VI. 1934 <sup>20)</sup>	A <sup>20)</sup>	27. VI. 1934 <sup>20)</sup>
Colonies françaises, protectorats et territoires sous mandat français .....		19)	S						S		S	
Côte française des Somalis .....	VI				S							
Guyane française .....	VI				S							
Indochine française .....	IV				S							
Madagascar .....	V				S							
Nouvelle-Calédonie .....	VI				S							
Sénégal .....	V				S							
Colonies portugaises .....	14)	19)	S		S		S		S		S	
Confédération suisse .....	IV	V	S	1. VIII. 1934	S	23. VII. 1934	S	23. VII. 1934	S	23. VII. 1934	S	23. VII. 1934
Congo belge .....	VI	VI	S	2. XII. 1933 <sup>20)</sup>	S	2. XII. 1933 <sup>20)</sup>	S	2. XII. 1933 <sup>20)</sup>	S	2. XII. 1933 <sup>20)</sup>	S	2. XII. 1933 <sup>20)</sup>
Costa-Rica .....	VI	VI	S		S		S		S		S	
Cuba .....	—	III	S		S		S		S		S	
Curaçao et Surinam .....	19)	19)	S	23. XII. 1933	S	16. XII. 1933 <sup>20)</sup>	S	16. XII. 1933	S	16. XII. 1933 <sup>20)</sup>	S	16. XII. 1933
Cyrenaïque .....	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Danemark .....	IV	IV	S	6. II. 1934	S	12. II. 1934 <sup>20)</sup>	S	12. II. 1934	S	12. II. 1934 <sup>20)</sup>	S	12. II. 1934
Ville libre de Danzig <sup>8)</sup> .....	VI	VI	S		S		S		S		S	
République Dominicaine .....	VI	V	S	6. XII. 1935	S	4. I. 1936 <sup>20)</sup>	S		S	4. I. 1936 <sup>20)</sup>	S	
Egypte .....	IV	IV	S	11. I. 1934	S	27. XII. 1933 <sup>20)</sup>	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933 <sup>20)</sup>	S	27. XII. 1933
République de El Salvador .....	VI	VI	S		S		S		S		S	
Equateur .....	VI	V	S		S		S		S		S	

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Services télégraphiques et téléphoniques	Service des radiocommunications	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup>	Signature <sup>1)</sup> S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup>	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup>	Règlement général		Règlement additionnel	
									Signature <sup>1)</sup> S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup>	Signature S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup>
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Erythrée .....	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Espagne .....	II	II	S	27. VI. 1934	S	27. VI. 1934 <sup>a)</sup>	S	27. VI. 1934	S	27. VI. 1934 <sup>a)</sup>	S	27. VI. 1934
Estonie .....	V	V	A	19. I. 1935	A	19. I. 1935 <sup>a)</sup>	A	19. I. 1935	A	19. I. 1935 <sup>a)</sup>	A	19. I. 1935
Etats-Unis d'Amérique .....	—	<sup>17)</sup>	S	13. VI. 1934 <sup>a)</sup>					S	13. VI. 1934 <sup>a)</sup>		
Empire d'Ethiopie ..	VI	VI	S	14. XI. 1934	S	14. XI. 1934 <sup>a)</sup>			A	28. I. 1935		
Finlande .....	IV	IV	S	30. XII. 1933	S	30. XII. 1933 <sup>a)</sup>	S	30. XII. 1933	S	30. XII. 1933 <sup>a)</sup>	S	30. XII. 1933
France <sup>a)</sup> .....	I	I	S		S		S		S		S	
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et del'Irlande du Nord	I	I	S	29. V. 1935	S	4. XI. 1935 <sup>a)</sup>	S	4. XI. 1935	S	4. XI. 1935 <sup>a)</sup>	S	4. XI. 1935
Terre-Neuve .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Aden .....			<sup>20)</sup>	15. IX. 1937	<sup>20)</sup>	15. IX. 1937 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	15. IX. 1937	<sup>20)</sup>	15. IX. 1937	<sup>20)</sup>	15. IX. 1937
Bahama .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Barbade .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Basutoland .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Protectorat du Bechuanaland ...			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Bermudes .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Birmanie .....	VI <sup>20)</sup>	VI <sup>20)</sup>	<sup>20)</sup>	15. IX. 1937	<sup>20)</sup>	15. IX. 1937 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	15. IX. 1937	<sup>20)</sup>	15. IX. 1937	<sup>20)</sup>	15. IX. 1937
Guyane britannique .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Honduras britannique .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Protectorat des îles britanniques de Salomon ...			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Ceylan .....	VI <sup>18)</sup>	—	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Chypre .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Îles et dépendances de Falkland ...			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Fidji .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Gambie (colonie et protectorat) ...			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Gibraltar .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Colonie des îles Gilbert et Ellice .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Côte d'Or (colonie Achanti, territoires du Nord, Togo sous mandat britannique) .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Hongkong .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Jamaïque (y compris les îles Turques et Caïques et les îles Caymans) .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Kenya (colonie et protectorat) ...			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>			<sup>20)</sup>	5. IV. 1936 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	5. IV. 1936

Pays 1	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Services télégraphiques et téléphoniques 2	Service des radiocommunications 3	Signature S = A = Adhésion 4	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup> 5	Signature <sup>1)</sup> S = A = Adhésion 6	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup> 7	Signature S = A = Adhésion 8	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup> 9	Règlement général		Règlement additionnel	
									Signature <sup>2)</sup> S = A = Adhésion 10	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup> 11	Signature S = A = Adhésion 12	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup> 13
Iles sous le Vent (Antigua, Dominique, Montserrat, S. Christophe-Nieves, les Iles Vierges) ...			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Malaya, à savoir: Straits Settlements et Etats malais fédérés de Perak, Selangor, Negri - Sembilan et Pahang (comprenant l'Union postale de Malaya) et les Etats malais non fédérés, à savoir: Johore, Kedah (avec les services télégraphiques de Perlis), Kelantan, Trengganu, Brunei ..			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Malte .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Maurice .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Nigeria (colonie, protectorat, Cameroun sous mandat britannique) .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Etat du Bornéo du Nord .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Rhodesia du Nord			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Protectorat du Nyasaland ....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Palestine .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
S. Hélène et Ascension .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Sarawak .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Seychelles .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Sierra-Leone (colonie et protectorat) .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Protectorat du Somaliland .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Swaziland .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Territoire de Tanganyika .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Tonga .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Transjordanie ...			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Trinité et Tobago			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935
Protectorat de l'Uganda .....			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>			<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935 <sup>a)</sup>	<sup>20)</sup>	23. VIII. 1935

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Services télégraphiques et téléphoniques	Service des radiocommunications	S = A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup>	S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup>	S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup>	Règlement général		Règlement additionnel	
									S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup>	S = A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>20)</sup>
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Iles du Vent (Grenade, S. Lucie et S. Vincent) . Protectorat de Zanzibar .....			<sup>20)</sup> S	23. VIII. 1935					<sup>20)</sup> S	23. VIII. 1935 <sup>20)</sup>	<sup>20)</sup> S	23. VIII. 1935
Grèce .....	III	V	S		S	11. III. 1937	S	11. III. 1937	S	11. III. 1937	S	11. III. 1937
Guatemala .....	VI <sup>21)</sup>	VI <sup>22)</sup>	S		S		S		S		S	
République d'Haïti République de Honduras .....	V	V	A	3. VIII. 1935	A	3. VIII. 1935			A	3. VIII. 1935	A	3. VIII. 1935
Hongrie .....	VI	VI	S		S		S		S		S	
Hongrie .....	IV	IV	S	10. VI. 1935	S	10. V. 1935	S	10. V. 1935	S	10. V. 1935 <sup>23)</sup>	S	10. V. 1935
Iles italiennes de l'Égée .....	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Indes britanniques .	I	I	S	30. IV. 1934	S	14. IV. 1934 <sup>24)</sup>	S	14. IV. 1934	S	14. IV. 1934 <sup>24)</sup>	S	14. IV. 1934
Indes néerlandaises .	III	III	S	23. XII. 1933	S	16. XII. 1933 <sup>25)</sup>	S	16. XII. 1933	S	16. XII. 1933 <sup>25)</sup>	S	16. XII. 1933
Iran (voir sous Perse).												
Iraq .....	VI	VI										
Etat libre d'Irlande <sup>22)</sup>	V	V	S	15. II. 1935	S	18. IV. 1935 <sup>26)</sup>	S	18. IV. 1935	S	18. IV. 1935 <sup>26)</sup>	S	18. IV. 1935
Islande .....	VI	VI	S	9. III. 1934	S	4. XI. 1935 <sup>27)</sup>	S	4. XI. 1935	S	4. XI. 1935 <sup>27)</sup>	S	4. XI. 1935
Italie .....	I	I	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Japon, Chosen, Taiwan, Karafuto, le Territoire à bail du Kwantung et les Iles des Mers du Sud sous mandat japonais .....	<sup>23)</sup>	<sup>24)</sup>	S	1. III. 1934	S	27. XII. 1933 <sup>28)</sup>	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933 <sup>28)</sup>	S	27. XII. 1933
Lettonie .....	V	V	S		S		S		S		S	
Libéria .....	—	VI	S						S		S	
Lithuanie .....	V	V	S		S		S		S		S	
Luxembourg .....	VI	—	S	9. VI. 1934	S	9. VI. 1934 <sup>29)</sup>	S	9. VI. 1934	S	9. VI. 1934	S	9. VI. 1934
Maroc .....	IV	VI	S	23. II. 1934 <sup>30)</sup>	S	16. III. 1934 <sup>31)</sup>	S	16. III. 1934 <sup>31)</sup>	S	16. III. 1934 <sup>31)</sup>	S	16. III. 1934 <sup>31)</sup>
Mexique .....	VI	IV	S	19. X. 1935	S	27. XI. 1935 <sup>32)</sup>	A	19. X. 1935	A	19. X. 1935 <sup>32)</sup>	A	19. X. 1935
Nicaragua .....	—	VI <sup>33)</sup>	S <sup>34)</sup>						S <sup>35)</sup>			
Norvège .....	III	III	S	15. XII. 1937	S	5. XI. 1937	S	5. XI. 1937	S		S	
Nouvelle-Zélande ...	IV	IV	S	5. III. 1934	S	9. VIII. 1934 <sup>36)</sup>			S	9. VIII. 1934 <sup>36)</sup>	S	9. VIII. 1934
République de Panama .....	VI	VI	S	29. III. 1935	S		S		S	27. IV. 1935	S	27. IV. 1935
Paraguay .....	VI	VI	A		A				A			
Pays-Bas .....	III	III	S	23. XII. 1933	S	16. XII. 1933 <sup>37)</sup>	S	16. XII. 1933	S	16. XII. 1933 <sup>37)</sup>	S	16. XII. 1933
Pérou .....	V	V	S		S		S		S		S	
Perse <sup>28)</sup> .....	VI	VI	S	20. VII. 1934	S	20. VII. 1934			A	7. I. 1935	A	7. I. 1935
Pologne .....	II	V	S	31. V. 1934	S	31. V. 1934 <sup>38)</sup>	S	31. V. 1934	S	31. V. 1934 <sup>38)</sup>	S	31. V. 1934
Portugal .....	V	III	S		S		S		S		S	
Rhodesia du Sud ...	VI	VI	A	23. VIII. 1935	A	23. VIII. 1935 <sup>39)</sup>			A	23. VIII. 1935 <sup>39)</sup>	A	23. VIII. 1935
Roumanie .....	III	V	S		S		S		S		S	
Siam .....	V	IV										
Somalie italienne ..	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Suède .....	III	III	S	23. VI. 1937	S	24. V. 1937	S	24. V. 1937	S	24. V. 1937	S	24. V. 1937
Syrie et Liban .....	<sup>24)</sup>	<sup>25)</sup>	S	22. V. 1934	S	22. I. 1934 <sup>40)</sup>	S	22. V. 1934	S	22. I. 1934 <sup>40)</sup>	S	22. I. 1934

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Services télégraphiques et téléphoniques	Services des radiocommunications	Signature S A Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>29)</sup>	Signature <sup>1)</sup> S A Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>29)</sup>	Signature S A Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>29)</sup>	Règlement général		Règlement additionnel	
									Signature <sup>2)</sup> S A Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>29)</sup>	Signature S A Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration <sup>29)</sup>
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
S. Marin (République de) .....	—	VI										
Tchécoslovaquie ....	III	IV	S	5. I. 1934	S	18. XII. 1933 <sup>30)</sup>	S	18. XII. 1933	S	18. XII. 1933 <sup>30)</sup>	S	18. XII. 1933
Tripolitaine .....	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Tunisie .....	V	V	S		S		S		S		S	
Turquie .....	III	III	S	1. XI. 1935	S	9. II. 1935 <sup>30)</sup>	S	9. II. 1935	S	9. II. 1935 <sup>30)</sup>	S	9. II. 1935
Union des Républiques Soviétiques Socialistes .....	I	I	S	15. VI. 1935	S	23. IV. 1935 <sup>30)</sup>	S	23. IV. 1935	S	23. IV. 1935 <sup>30)</sup>	S	23. IV. 1935
Uruguay .....	IV	IV	S	27. IV. 1936	S	13. VI. 1936 <sup>30)</sup>	S	13. VI. 1936	S	13. VI. 1936 <sup>30)</sup>	S	13. VI. 1936
Vénézuéla .....	V	IV	S	9. V. 1935	S	31. V. 1935 <sup>30)</sup>	A	31. V. 1935	S	31. V. 1935 <sup>30)</sup>	S	31. V. 1935
Yémen .....	VI	—	A	18. V. 1936	A	18. V. 1936						
Yougoslavie .....	III	V	S	28. VIII. 1934	S	7. XII. 1934 <sup>30)</sup>	S	7. XII. 1934	S	7. XII. 1934 <sup>30)</sup>	S	7. XII. 1934
Zone espagnole du protectorat du Maroc	VI	—	A	27. VI. 1934	A	27. VI. 1934 <sup>30)</sup>						

<sup>1)</sup> Les pays qui ont signé le Protocole final sont les mêmes que ceux qui ont signé le Règlement télégraphique, à l'exception de la Perse (actuellement dénommée Iran).

<sup>2)</sup> Les pays qui ont signé le Protocole final sont les mêmes que ceux qui ont signé le Règlement général des radiocommunications.

<sup>3)</sup> Y compris le Protocole final.

<sup>4)</sup> S'applique aussi au Territoire de Ruanda-Urundi, uni administrativement à la colonie du Congo belge.

<sup>5)</sup> Est également valable pour l'Alaska, Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie, la Fédération des Philippines, Puerto Rico et les autres possessions américaines dans les Antilles, ainsi que pour la Zone du Canal de Panama.

<sup>6)</sup> Vu les conditions particulières qui existent pour les stations radiotélégraphiques groenlandaises, la situation actuelle ne permet pas d'appliquer pour le Groenland les règles de l'article 81, § 1, d) (1) du Règlement télégraphique, concernant les délais fixés audit paragraphe.

<sup>7)</sup> Dépôt effectué au nom de l'Empire marocain, à l'exclusion de la zone espagnole du protectorat.

<sup>8)</sup> Bien que n'ayant pas encore ratifié la Convention, a déclaré appliquer, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1934, les dispositions de ladite Convention et des Règlements y annexés.

<sup>9)</sup> Déclaration de l'Administration hongroise: « Les dispositions de l'article 7 du Règlement général des radiocommunications [se rapportant au service de radiodiffusion ne pourraient être agréées par la Hongrie que si l'on trouvait une solution transactionnelle dans la question de la distribution des fréquences répondant aux exigences du service national hongrois. »

<sup>10)</sup> Le Gouvernement espagnol a reçu du Nicaragua, le 26 novembre 1936, la dénonciation de la Convention internationale des télécommunications et, par suite, du Règlement général des radiocommunications. Toutefois, par lettre du 16 novembre 1937, le ministère des affaires étrangères, à Managua, a fait connaître au Bureau de l'Union que le Gouvernement du Nicaragua a annulé sa dénonciation de la Convention internationale des télécommunications et, partant, du Règlement général des radiocommunications. Ce renseignement n'a pas encore été confirmé par le Gouvernement espagnol.

<sup>11)</sup> Angola: VI; colonies portugaises en Afrique (à l'exception de l'Angola et de Mozambique): VI; colonies portugaises de l'Asie et de l'Océanie: VI; Mozambique: VI.

<sup>12)</sup> Provisoirement.

<sup>13)</sup> Curaçao: VI; Surinam: VI.

<sup>14)</sup> République Libanaise: VI; Etat de Syrie: VI.

<sup>15)</sup> Afrique équatoriale française: VI; Afrique occidentale française (y compris le Sénégal): VI; Cameroun (territoires sous mandat français): VI; Côte française des Somalis: VI; Etablissements français de l'Océanie: VI;

Guadeloupe: VI; Guyane française: VI; Indochine française: IV; Madagascar: V; Martinique: VI; Nouvelle-Calédonie: VI; Réunion: VI; S. Pierre et Miquelon: VI; Togo (territoire sous mandat français): VI.

<sup>16)</sup> Afrique occidentale portugaise: VI; Afrique orientale portugaise et possessions portugaises asiatiques: VI.

<sup>17)</sup> Alaska: III; Etats-Unis d'Amérique: I; Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie: III; Philippines (Fédération): III; Puerto Rico et les autres possessions américaines dans les Antilles: III; Zone du Canal de Panama: III.

<sup>18)</sup> Un décret du 29 septembre 1934 a mis provisoirement en vigueur la Convention et les quatre Règlements y annexés.

<sup>19)</sup> Territoires syro-libanais: VI.

<sup>20)</sup> Déclaration faite par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, conformément à l'article 5 (de la Convention).

<sup>21)</sup> Japon: I; Chosen: IV; Karafuto: VI; Iles des Mers du Sud sous mandat japonais: VI; Taiwan: VI; Territoire à bail du Kwantung: VI.

<sup>22)</sup> Cette indication ne se rapporte qu'aux Territoires espagnols du Golfe de Guinée.

<sup>23)</sup> La ratification comprend aussi les territoires de Papua et l'île de Norfolk, ainsi que les territoires de la Nouvelle-Guinée et de Nauru.

<sup>24)</sup> L'approbation comprend aussi les territoires de Papua (et l'île de Norfolk, ainsi que les territoires de la Nouvelle-Guinée et de Nauru.

<sup>25)</sup> A l'occasion de la ratification de la Convention internationale des télécommunications de Madrid, 1932, et de l'approbation des Règlements y annexés, le Gouvernement national de la République de Chine déclare formellement qu'il ne reconnaît ni ne concède à aucune puissance étrangère ou à leurs nationaux le droit d'installer ou d'opérer, sans l'assentiment exprès du Gouvernement chinois, n'importe quel poste télégraphique ou radiotélégraphique dans les concessions, établissements, territoires à bail, quartiers des légations, zones des chemins de fer ou autres zones similaires, et rien en cette Convention et Règlements annexés concernant les concessions et autres zones spéciales mentionnées ci-dessus ne pourra être interprété, soit explicitement soit implicitement, d'une manière qui sera susceptible de porter atteinte d'une façon quelconque aux droits souverains de la Chine.

<sup>26)</sup> Depuis le 22 mars 1935, le nom officiel de ce pays est Iran.

<sup>27)</sup> L'approbation comprend aussi l'Afrique du Sud-Ouest.

<sup>28)</sup> La ratification comprend aussi l'Afrique du Sud-Ouest.

<sup>29)</sup> Article 5 de la Convention.

<sup>30)</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1937.

<sup>31)</sup> Jusqu'au 31 décembre 1937 (voir la note 10).

<sup>32)</sup> Depuis le 29 décembre 1937, le nom officiel de ce pays est Irlande.

**Liste des exploitations privées qui ont officiellement adhéré  
à la Convention internationale des télécommunications et à plusieurs des  
Règlements y annexés.**

(Les dates sont celles du dépôt de l'adhésion.)

Exploitation privée 1	Convention 2	Règlement télégraphique 3	Règlement téléphonique 4	Règlements des radiocommunications	
				Règlement général 5	Règlement additionnel 6
African Direct Telegraph Company, Ltd. ....	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Cable and Wireless, Ltd. (anc. dénommée Imperial and International Communications, Ltd.) ....	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Compagnie des câbles sud-américains .....	6. III. 1934	6. III. 1934			
Compagnie française des câbles télégraphiques ...	6. III. 1934	6. III. 1934			
Compagnie générale de télégraphie sans fil .....	6. III. 1934	6. III. 1934 <sup>2)</sup>			
Compagnie Radio-France .	6. III. 1934	6. III. 1934			
Cuba Submarine Telegraph Company, Ltd. ....	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Det Store Nordiske Telegrafskab .....	14. VIII. 1934	14. VIII. 1934		14. VIII. 1934	14. VIII. 1934
Deutsch-Atlantische Telegraphengesellschaft .....	3. IX. 1934	3. IX. 1934			
Direct Spanish Telegraph Company .....	30. IV. 1934	30. IV. 1934			
Direct West India Cable Company, Ltd. ....	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Eastern Telegraph Company, Ltd. ....	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Eastern Extension, Australasia and China Telegraph Company, Ltd. ....	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Eastern and South African Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Europe and Azores Telegraph Company, Ltd. ..	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Halifax and Bermudas Cable Company, Ltd. ....	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Indian Radio and Cable Communications Company, Ltd. ....	26. IV. 1935	26. IV. 1935 <sup>3)</sup>	26. IV. 1935		
Italcable, compagnia italiana dei cavi telegrafici sottomarini .....	27. I. 1934	27. I. 1934 <sup>1)</sup>	27. I. 1934	27. I. 1934	27. I. 1934
Overseas Communications of South Africa, Ltd. ...	5. X. 1935	5. X. 1935	5. X. 1935	5. X. 1935	5. X. 1935
Pacific Cable Board .....	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Società Italo Radio .....	27. I. 1934	27. I. 1934 <sup>1)</sup>	27. I. 1934	27. I. 1934	27. I. 1934
Société anonyme belge de câbles télégraphiques ...	30. V. 1934	30. V. 1934	30. V. 1934	30. V. 1934	30. V. 1934
Société Radio-Orient .....	6. III. 1934	6. III. 1934 <sup>2)</sup>			
West African Telegraph Company, Ltd. ....	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
West Coast of America Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Western Telegraph Company, Ltd. ....	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
West India and Panama Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934

<sup>1)</sup> Cette exploitation privée a déclaré, conformément à la décision prise par l'Italie et insérée au chiffre 4 du Protocole final au Règlement télégraphique, qu'elle n'accepte aucune obligation relative soit au § 2 de l'article 26, soit à l'article 31 dudit Règlement.

<sup>2)</sup> Cette exploitation privée a déclaré, conformément à la décision prise par la France et insérée au chiffre 4 du Protocole final au Règlement télégraphique, qu'elle n'accepte aucune obligation relative soit au § 2 de l'article 26, soit à l'article 31 dudit Règlement.

<sup>3)</sup> Y compris le Protocole final.

D'après les renseignements qui nous ont été adressés directement par les offices intéressés, l'Afghanistan a adhéré au Règlement télégraphique, la Bolivie, le Brésil et la Grèce ont ratifié la Convention, l'Iraq et la Companhia portuguesa Radio Marconi ont adhéré à la Convention et aux quatre Règlements, le Paraguay a adhéré à la Convention, au Règlement télégraphique et au Règlement général des radiocommunications, la Companhia radiotelegraphica brasileira a adhéré à la Convention, au Règlement télégraphique, au Règlement général des radiocommunications et au Règlement additionnel des radiocommunications, et, enfin, la Marconi's Wireless Telegraph Company Limited a adhéré à la Convention et au Règlement télégraphique. Pour le Nicaragua, voir page 6, notes<sup>10)</sup> et <sup>21)</sup>.

Toutefois, les notifications réglementaires par voie diplomatique n'ont pas encore été portées à notre connaissance.

Les exploitations privées indiquées ci-après, sans avoir adhéré officiellement à la Convention internationale des télécommunications et au Règlement télégraphique y annexé, ont déclaré qu'elles entendaient se conformer d'une manière générale aux dispositions contenues dans ces derniers actes:

All America Cables, Inc.  
 Amazon Telegraph Company.  
 Commercial Cable Company.  
 Commercial Pacific Cable Company.  
 Mexican Telegraph Company.  
 Radio-Austria (Société anonyme).  
 Radio-Suisse, Société anonyme de télégraphie et téléphonie sans fil.  
 Transradio Española S. A.  
 Transradio Telecomunicaciones internacionales de la Nación Argentina, S. A.  
 Western Union Telegraph Company.

Au surplus le Bureau de l'Union se tient, directement ou indirectement, en relations avec la plupart des exploitations privées qui ne figurent dans aucun des groupes ci-dessus.

En somme, les règles posées par l'Union internationale des télécommunications sont presque universellement observées par les administrations, exploitations privées et organismes télégraphiques, téléphoniques et des radiocommunications du monde entier, auxquels le Bureau de l'Union prête ses services et desquels il s'efforce d'obtenir, pour l'information de tous, le plus de renseignements possible relatifs aux télécommunications internationales.

### Conférence télégraphique et téléphonique internationale et Conférence internationale des radiocommunications (Le Caire, 1938).

Pendant l'année 1937, l'échange des correspondances au sujet des questions de toute nature que soulève la réunion des deux conférences a été très actif. Au début de mars, nous avons distribué les cahiers des propositions soumises à ces congrès. Plusieurs suppléments à ces documents ont été distribués au cours de l'année.

#### Comité consultatif international télégraphique (C. C. I. T.).

Nous avons publié, ou transmis aux intéressés, les communications qui nous sont parvenues touchant le C. C. I. T.

D'après les renseignements qui nous ont été fournis par l'Office espagnol, les administrations et les exploitations privées qui ont déclaré vouloir participer aux travaux du C. C. I. T. et qui se sont engagées à contribuer, par parts égales, aux frais communs de ses réunions, conformément à l'alinéa [845] du Règlement télégraphique international (Madrid, 1932), sont les suivantes, à la date de publication du présent rapport:

Administrations et exploitations privées 1	Date du dépôt de la déclaration et de l'engagement 2
Allemagne . . . . .	19 août 1935
Autriche . . . . .	19 octobre 1935
Belgique . . . . .	27 juillet 1935
Danemark . . . . .	21 août 1935
Espagne . . . . .	14 juin 1935
Finlande . . . . .	7 novembre 1935
France . . . . .	1 <sup>er</sup> juin 1935
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord . . . . .	26 juillet 1935
Hongrie . . . . .	22 mai 1936
Italie . . . . .	19 juillet 1935
Japon . . . . .	30 avril 1936

Administrations et exploitations privées 1	Date du dépôt de la déclaration et de l'engagement 2	
Luxembourg . . . . .	1 <sup>er</sup> août	1935
Norvège . . . . .	7 juillet	1936
Pays-Bas . . . . .	7 août	1935
Pologne . . . . .	3 juillet	1935
Portugal . . . . .	18 novembre	1935
Suède . . . . .	10 septembre	1935
Suisse . . . . .	22 juillet	1935
Tchécoslovaquie . . . . .	14 août	1935
Union des Républiques Soviétistes Socialistes . . . . .	16 octobre	1935
Cable and Wireless Limited . . . . .	20 juin	1936 <sup>4)</sup>
Compagnie générale de télégraphie sans fil, pour son groupe de sociétés <sup>3)</sup>	10 août	1935 <sup>1)</sup>
Italcable, compagnia italiana dei cavi telegrafici sottomarini (représentant aussi la société Italo Radio) . . . . .	26 mai	1936 <sup>5)</sup>
Grande compagnie des télégraphes du Nord . . . . .	12 février	1934
Radio-Austria A. G. . . . .	19 octobre	1935 <sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration française.

<sup>2)</sup> Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration autrichienne.

<sup>3)</sup> La Compagnie générale de télégraphie sans fil représentera les sociétés suivantes au C. C. I. T. : Compagnie générale de télégraphie sans fil; Compagnie Radio-France; Société Radio-Orient; Compagnie française des câbles télégraphiques; Compagnie Radio-Maritime (notification n° 251).

<sup>4)</sup> Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration britannique.

<sup>5)</sup> Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration italienne.

En ce qui concerne la Société des Nations, nous rappelons la note publiée à ce sujet à la page 9 de notre rapport de gestion pour 1935.

### Comité consultatif international téléphonique (C. C. I. F.).

Le Bureau de l'Union était représenté à la réunion des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> commissions de rapporteurs du C. C. I. F., qui s'est tenue à Paris du 14 au 18 septembre 1937.

Nous avons également donné suite à l'invitation de nous faire représenter dans le Comité de revision du Règlement téléphonique international.

Nous avons rendu compte dans le Journal des télécommunications des réunions des commissions de l'organisme dont il s'agit.

### Comité consultatif international des radiocommunications (C. C. I. R.).

Le C. C. I. R. a tenu sa 4<sup>e</sup> réunion à Bucarest, du 21 mai au 8 juin 1937, sous la présidence de M. E. Geles, ingénieur, directeur des télécommunications de Roumanie. Cette réunion comprenait 188 personnes représentant 29 administrations d'Etat, 23 compagnies ou groupes de compagnies d'exploitation radioélectrique et organismes internationaux, la Société des Nations, le B. U. et le C. C. I. F.

Le B. U. a publié les nombreux travaux préparatoires et assuré le secrétariat de la réunion en collaboration avec l'Administration roumaine.

Le Journal des télécommunications a rendu compte des résultats de la réunion.

Conformément à l'avis n° 78 du C. C. I. R., le B. U. a publié une brochure contenant le programme de la 4<sup>e</sup> réunion du comité, tous les avis en vigueur à la date de clôture de cette réunion et la liste des questions mises à l'étude pour la prochaine session.

Il a publié, en outre, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement intérieur du C. C. I. R. (avis n° 52), les documents complets de la réunion de Bucarest. Cette publication, en deux tomes, comprend 1730 pages; elle a été expédiée aux administrations, aux compagnies et aux organismes intéressés en novembre 1937. Enfin, comme de coutume, le B. U. a été chargé d'encaisser les quotes-parts aux frais communs de la réunion.

Le C. C. I. R. tiendra sa prochaine session à Stockholm.

D'après les renseignements qui nous ont été donnés par l'Office espagnol, les administrations, les compagnies d'exploitation radioélectrique et les organismes internationaux qui, à la date de publication du présent rapport, ont déclaré vouloir participer aux travaux du C. C. I. R. et qui se sont engagés à contribuer par parts égales aux frais communs de ses réunions, conformément au § 2 de l'article 31 du Règlement général des radiocommunications (Madrid, 1932), sont indiqués dans le tableau ci-après:

Administrations, compagnies et organismes internationaux 1	Date du dépôt de la déclaration et de l'engagement 2
Allemagne . . . . .	19 août 1935
République Argentine . . . . .	10 septembre 1936
Autriche . . . . .	19 octobre 1935
Belgique . . . . .	27 juillet 1935
Etat de la Cité du Vatican . . . . .	14 décembre 1935
Danemark . . . . .	26 août 1935
Espagne . . . . .	14 juin 1935
Finlande . . . . .	7 novembre 1935
France . . . . .	3 juin 1935
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord . . . . .	23 juillet 1935
Hongrie . . . . .	18 avril 1936
Indes britanniques . . . . .	20 avril 1936
Indes néerlandaises . . . . .	23 septembre 1935
Italie . . . . .	19 juillet 1935
Japon . . . . .	30 avril 1936
Norvège . . . . .	16 septembre 1935
Pays-Bas . . . . .	6 août 1935
Pologne . . . . .	28 janvier 1936
Portugal . . . . .	16 novembre 1935
Roumanie . . . . .	14 septembre 1936
Suède . . . . .	10 septembre 1935
Suisse . . . . .	22 juillet 1935
Tchécoslovaquie . . . . .	14 août 1935
Union des Républiques Soviétistes Socialistes . . . . .	16 octobre 1935
American Telephone and Telegraph Company . . . . .	22 février 1936
Association internationale des intérêts radio-maritimes . . . . .	23 décembre 1935
Cable and Wireless, Ltd. . . . .	17 décembre 1935
Compagnie générale de télégraphie sans fil, pour son groupe de sociétés <sup>1)</sup>	10 août 1935
Compañía Internacional de Radio . . . . .	24 août 1936
Dansk Radio Aktieselskab . . . . .	16 septembre 1935
Gambrells Radio Communications, Ltd. . . . .	27 décembre 1935
International Marine Radio Company, Ltd. . . . .	23 décembre 1935
Marconi Española, S. A. . . . .	20 janvier 1936
Marconi International Marine Communication Company, Ltd. . . . .	17 décembre 1935
Marconi's Wireless Telegraph Company, Ltd. . . . .	10 décembre 1935
Oesterreichische Radioverkehrs A. G. . . . .	19 octobre 1935
Radio-Austria, A. G. . . . .	19 octobre 1935
Siemens Brothers and Company, Ltd. . . . .	7 avril 1936
Telecomunicaciones internacionales de la Nación Argentina, Transradio S. A. . . . .	24 août 1936
Transradio Española, S. A. . . . .	24 décembre 1935
Comité international radio-maritime . . . . .	12 février 1936
International Amateur Radio Union . . . . .	25 octobre 1935
Union internationale de radiodiffusion . . . . .	14 novembre 1935

<sup>1)</sup> La Compagnie générale de télégraphie sans fil représentera les sociétés suivantes au C. C. I. R.: Compagnie générale de télégraphie sans fil; Compagnie Radio-France; Société Radio-Orient; Compagnie Radio-Maritime (notifications nos 251 et 254).

Certaines administrations <sup>1)</sup> et compagnies d'exploitation radioélectrique <sup>2)</sup> ont déclaré à l'Administration espagnole vouloir assister à la 4<sup>e</sup> réunion du C. C. I. R. à Bucarest et contribuer aux frais de cette réunion. D'autres administrations <sup>3)</sup> et une compagnie <sup>4)</sup> n'ont pas adressé de déclaration à Madrid mais se sont fait représenter à Bucarest et ont été appelées à contribuer aux frais de la réunion. Nous renvoyons, à ce sujet, au tome II des documents de la 4<sup>e</sup> réunion du C. C. I. R.

En ce qui concerne la Société des Nations, nous rappelons la lettre dont le texte est reproduit à la page 11 du rapport de gestion du B. U. pour 1936.

### Convention européenne de radiodiffusion (Lucerne, 1933).

Le Bureau de l'Union a servi d'intermédiaire aux administrations de la région européenne dans un certain nombre de questions concernant la radiodiffusion.

Les gouvernements qui, jusqu'ici, ont ratifié la Convention de Lucerne sont les suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Confédération suisse, Danemark, Ville libre de Danzig, Egypte, Espagne, Estonie, Etat de la Cité du Vatican, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Islande, Palestine (à l'exception de la Transjordanie), Roumanie, Tchécoslovaquie.

### Relations avec l'Union internationale de radiodiffusion (U. I. R.), la Commission internationale de navigation aérienne (C. I. N. A.), la Conférence aéronautique internationale (C. A. I.), l'Organisation météorologique internationale (O. M. I.) et d'autres organismes internationaux.

L'U. I. R. nous remet ses publications susceptibles d'intéresser les administrations, notamment les listes révisées des stations de radiodiffusion européennes, les rapport mensuels sur les mesures de fréquences effectuées par son centre de contrôle à Bruxelles et les bulletins mensuels donnant des renseignements sur la radiodiffusion. Le Bureau de l'Union s'est fait représenter à la réunion de l'U. I. R. (conseil et commissions) qui s'est tenue à Berlin du 3 au 13 mars 1937, à celle qui eut lieu à Ouchy du 14 au 25 juin 1937 (assemblée générale, conseil, commissions et groupes d'étude) ainsi qu'à celle de Nice du 28 novembre au 8 décembre 1937 (conseil, commissions et groupes d'étude). Nous avons régulièrement rendu compte de ces réunions dans le Journal des télécommunications.

La C. I. N. A. nous transmet ses bulletins hebdomadaires et ses bulletins officiels; ces derniers contiennent les comptes rendus de ses sessions et le texte des résolutions qu'elle a prises.

La C. A. I. nous communique les résultats de ses délibérations par l'intermédiaire de l'Office aérien fédéral, à Berne.

L'O. M. I. collabore avec nous pour la publication de la nomenclature des stations effectuant des services spéciaux.

Les renseignements importants que nous recevons des organismes susmentionnés sont portés à la connaissance des administrations. Il en est de même des informations qui nous parviennent d'autres organismes internationaux et qui concernent la technique et la réglementation de la t. s. f., la législation et la jurisprudence en matière de radiodiffusion et la bibliographie du domaine de l'application des ondes hertziennes.

### Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques.

(16<sup>e</sup> édition, 1934.)

Au cours de 1937, il a été publié 5 annexes ordinaires à ce document et 1 annexe récapitulative.

Il nous reste une faible réserve de la nomenclature et de ses annexes, réserve calculée de façon à pouvoir faire face tout juste, si c'est nécessaire, à des besoins spéciaux.

Nous avons également en réserve un certain nombre de préfaces en langues française, allemande, anglaise, espagnole, hongroise, italienne, néerlandaise, polonaise, tchèque, et en trois langues (français, allemand, italien).

<sup>1)</sup> Etats-Unis d'Amérique; Yougoslavie. <sup>2)</sup> Compagnie Air-France; Compagnie de navigation Paquet; Mackay Radio and Telegraph Company, pour son groupe de sociétés (Mackay Radio and Telegraph Company, Radio Corporation of Porto Rico); National Association of Broadcasters; Radio Corporation of America, pour son groupe de sociétés (Radio Corporation of America, RCA Communications Incorporated, Radiomarine Corporation of America, National Broadcasting Company Incorporated). <sup>3)</sup> Bulgarie; Colonies portugaises; Etat libre d'Irlande; Lithuanie. <sup>4)</sup> Columbia Broadcasting Systems Incorporated.

## Travaux ordinaires du Bureau de l'Union.

**Correspondance.** Le nombre des pièces enregistrées, échangées en 1937 par nos services télégraphique et téléphonique, a été de 3422. Le nombre des correspondances reçues et expédiées par notre service des radiocommunications a atteint le chiffre de 4933.

Le service commun des expéditions a effectué 66 260 envois et les frais d'affranchissement correspondants se sont élevés à 52 570 francs suisses. La correspondance traitée par ce service accuse un total de 5050 pièces.

Les correspondances de minime importance n'ont pas été inscrites et ne sont pas comprises dans les totaux précités. Les circulaires, les lettres-circulaires et les notifications ne sont comptées chacune que pour une unité.

**Circulaires et lettres-circulaires.** Les circulaires des services télégraphique et téléphonique, au nombre de 15 (du n° 1059 au n° 1073), ont traité les objets suivants:

Liste des voies de communication télégraphiques internationales; tableau des télégrammes spéciaux; compte de l'exercice 1936; statistique générale de la téléphonie, année 1935; nomenclature des circuits téléphoniques internationaux; statistique générale de la télégraphie, année 1935; rapport de gestion pour 1936; carte des circuits internationaux d'Europe spécialement établis ou aménagés pour transmettre la musique; cahier des propositions pour la Conférence télégraphique et téléphonique internationale du Caire, 1938; carte schématique des câbles téléphoniques internationaux; tableau C des taxes du régime européen; Chambre de commerce internationale; délais de transmission des télégrammes.

Les lettres-circulaires, au nombre de 6, se rapportaient aux objets suivants: cours international d'esperanto pour fonctionnaires des P. T. T.; VI<sup>e</sup> réunion du C. C. I. T., commissions de rapporteurs; Conférences du Caire, 1938.

Les circulaires du service des radiocommunications sont au nombre de 20 (du n° 413 au n° 432) et se rapportent aux sujet indiqués ci-après:

Compte de l'exercice 1936; rapport de gestion pour 1936; Conférence internationale des radiocommunications du Caire, 1938; réédition et envois de documents de service (nomenclatures des stations, listes, etc.); conférence radioélectrique nordaméricaine, 1937 (accord de La Havane); stations et licences d'amateur; Comité consultatif international des radiocommunications (C. C. I. R.), avis, documents de la 4<sup>e</sup> réunion; statistique générale des radiocommunications, année 1936; arrangement régional sudaméricain des radiocommunications, 1937.

En outre, 46 lettres-circulaires ont été adressées, soit à l'ensemble des administrations, soit à certaines d'entre elles. Elles concernent les objets suivants: émissions d'ondes étalonnées, rapports et graphiques concernant les mesures de fréquences effectuées par les laboratoires de contrôle de la commission technique de l'U. I. R.; réunions de cette Union; spécification des circuits pour la télévision; Convention européenne de radiodiffusion (Plan de Lucerne, réunion de La Haye); Comité consultatif international des radiocommunications (questions, réunion de Bucarest, documents, etc.); brouillages des services aéronautiques par des stations de radiodiffusion; réunion intercontinentale officieuse pour la radiodiffusion sur ondes courtes; Conférence internationale des radiocommunications du Caire, 1938.

**Notifications.** Les notifications, au nombre de 133, comprennent 108 télégrammes-circulaires et 25 notifications imprimées (n<sup>os</sup> 274—298) avec 14 annexes.

Les premiers se rapportent, pour la plupart, à des interruptions ou rétablissements de communications télégraphiques ou radiotélégraphiques internationales et à des restrictions apportées à la correspondance télégraphique ou radiotélégraphique internationale ou à la suppression de restrictions; les autres ont pour objet de porter à la connaissance des administrations de l'Union les renseignements de diverses natures notifiés au Bureau de l'Union et dont suit l'énumération des plus importants: Conférences du Caire, 1938; adhésion aux actes de Madrid (1932); ratification, approbation ou application des actes de Madrid (1932); Comité consultatif international des radiocommunications (C. C. I. R.); Comité consultatif international téléphonique (C. C. I. F.); mutations dans les administrations; restrictions apportées à la correspondance télégraphique et radiotélégraphique internationale ou suppressions de restrictions; fixation ou modification de l'équivalent du franc-or dans divers pays; modification temporaire de l'heure légale dans certains pays; application des dispositions facultatives des Règlements; adresses d'administrations, de compagnies exploitantes et d'organismes internationaux; télégrammes spéciaux, de presse, à tarif réduit; radiotélégrammes de félicitations; radiotélégrammes de luxe; modifications aux tableaux de tarifs A, B et C; tarifs de compagnies de câbles ou de t. s. f.; modifications à ces tarifs; ouverture de communications terrestres, sous-marines et radioélectriques; ouverture de bureaux télégraphiques, radioélectriques et de stations côtières; modifications aux nomenclatures radiotélégraphiques; indicatifs d'appel; paiements des comptes afférents aux télécommunications; service de phototélégrammes; taxes terrestres,

intérieures et de bord; franchises télégraphique et téléphonique pour les délégués à des réunions internationales; liste des stations radio fermées provisoirement ou rouvertes; relevé mensuel des interruptions et rétablissements de voies de communication internationales; relevé mensuel des restrictions de service.

## Publications du Bureau de l'Union.

Documents des conférences.	Nombre d'exemplaires en magasin
Conférence télégraphique de Londres, 1903 . . . . .	151
Conférence télégraphique de Lisbonne, 1908 . . . . .	19
Conférence télégraphique de Paris, 1925 . . . . .	314
Conférence télégraphique de Bruxelles, 1928 . . . . .	496
Conférence télégraphique de Madrid, 1932 . . . . .	302
Conférence radiotélégraphique de Berlin, 1906 . . . . .	(épuisé)
Conférence radiotélégraphique de Londres, 1912 . . . . .	362
Conférence radiotélégraphique de Washington, 1927 . . . . .	505
Conférence radiotélégraphique de Madrid, 1932 . . . . .	353
Conférence radioélectrique européenne de Prague, 1929 . . . . .	575
Conférence européenne de radiodiffusion de Lucerne, 1933 . . . . .	124

## Documents des comités.

Comité d'étude du langage convenu, Cortina d'Ampezzo (1926) . . . . .	394
Comité consultatif international télégraphique:	
a) Avis émis par le comité (Berlin, 1926) . . . . .	(épuisé)
b) Documents de la 1 <sup>re</sup> réunion du comité (Berlin, 1926) . . . . .	174
c) Avis émis par le comité (Berlin, 1929) . . . . .	76
d) Documents de la 2 <sup>e</sup> réunion du comité (Berlin, 1929) . . . . .	56
e) Avis émis par le comité (Berne, 1931) . . . . .	68
f) Documents de la 3 <sup>e</sup> réunion du comité (Berne, 1931) . . . . .	68
g) Avis émis par le comité (Praha, 1934) . . . . .	42
h) Documents de la 4 <sup>e</sup> réunion du comité (Praha, 1934) . . . . .	11
i) Avis émis par le comité (Varsovie, 1936) . . . . .	184
j) Documents de la 5 <sup>e</sup> réunion du comité (Varsovie, 1936) . . . . .	217
Comité consultatif international des radiocommunications:	
a) Avis émis par le comité (La Haye, 1929) . . . . .	(épuisé)
b) Documents de la 1 <sup>re</sup> réunion du comité (La Haye, 1929) . . . . .	372
c) Avis émis par le comité (Copenhague, 1931) . . . . .	310
d) Documents de la 2 <sup>e</sup> réunion du comité (Copenhague, 1931) . . . . .	297
e) Avis émis par le comité (Lisbonne, 1934) . . . . .	222
f) Documents de la 3 <sup>e</sup> réunion du comité (Lisbonne, 1934) . . . . .	327
g) Avis émis par le comité (Bucarest, 1937) . . . . .	217
h) Documents de la 4 <sup>e</sup> réunion du comité (Bucarest, 1937) . . . . .	250

## Conventions, Règlements, tableaux, protocoles.

Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932 . . . . .	596
Règlement télégraphique annexé à la Convention internationale des télécommunications, avec Protocole final audit Règlement . . . . .	238
Règlement téléphonique annexé à la Convention internationale des télécommunications . . . . .	84
Règlement général des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications, avec Protocole final audit Règlement, Règlement additionnel des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications et Protocole additionnel aux actes de la Conférence radiotélégraphique internationale de Madrid, signé par les gouvernements de la région européenne . . . . .	*)

\*) Le stock de ce document étant épuisé, nous avons procédé à une réimpression. Il reste 328 exemplaires de ce tirage spécial.

	Nombre d'exemplaires en magasin
Tableau A des taxes du régime européen, 1 <sup>re</sup> édition (revision de Madrid), 1932 . . .	80
Tableau B des taxes du régime extra-européen, 1 <sup>re</sup> édition (revision de Madrid), 1932	8
Tableau C, 2 <sup>e</sup> édition (revision de Madrid), 1932 . . . . .	1031
Toutes les modifications et adjonctions ont été publiées, généralement sous forme de suppléments, sur des feuilles volantes qui ont été insérées dans les notifications ordinaires.	
Tableau indiquant la manière dont sont traités, par les diverses administrations et compagnies privées, les télégrammes en langage secret, les télégrammes spéciaux, les télégrammes de presse, les télégrammes différés, etc., édition 1937 . . . . .	242
Les modifications sont publiées dans nos notifications ordinaires.	
Tableau indiquant comment sont traités, par les diverses administrations et par les exploitations privées, les radiotélégrammes privés rédigés en langage secret, les radiotélégrammes météorologiques, les radiotélégrammes avec réponse payée, etc., édition 1936 . . . . .	276
Les modifications sont publiées dans nos notifications ordinaires.	
Projet de Convention et de Règlement élaboré par la Conférence préliminaire de Washington (1920), révisé en conformité des conclusions du Comité technique de radiocommunications réuni à Paris en 1921.	
Texte français . . . . .	144
Texte anglais . . . . .	175
Convention européenne de radiodiffusion de Lucerne, 1933, avec Plan de Lucerne et Protocole final annexés . . . . .	123

### Cartes télégraphiques, téléphoniques et radiotélégraphiques.

Cartes schématiques des voies de communication télégraphiques internationales, 1935 (atlas)	154
Carte des voies de communication par t. s. f., 1927 . . . . .	385
Carte schématique et liste des câbles téléphoniques internationaux d'Europe, juillet 1937	128
Carte des circuits internationaux d'Europe pour la transmission de la musique, 1937	65
Carte des stations côtières ouvertes à la correspondance publique, publiée sous forme d'atlas de 9 feuilles, 3 <sup>e</sup> édition (1935) . . . . .	(épuisé)

### Nomenclatures et listes.

#### *Télégraphie et téléphonie :*

Nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe, 13 <sup>e</sup> édition, 1934 . .	214
Nomenclature des voies de radiocommunication entre points fixes (télégraphie), édition 1934	384
Nomenclature des circuits téléphoniques internationaux, édition 1936 . . . . .	83
Liste des voies de communication télégraphiques internationales, 1936 . . . . .	299

#### *Radiocommunications :*

Au nombre des travaux importants effectués dans le courant de l'année 1937, il y a lieu de signaler ceux occasionnés par la réédition de certaines nomenclatures des stations radioélectriques, par la publication des suppléments à la nomenclature des stations effectuant des services spéciaux, à la nomenclature des stations de radiodiffusion, à la liste des fréquences, à la nomenclature des stations fixes et à la liste alphabétique des indicatifs d'appel.

Conformément aux dispositions réglementaires les nomenclatures des stations radioélectriques sont publiées en fascicules séparés, ainsi qu'il suit :

- I. Nomenclature des stations côtières et de navire;
- II. Nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef;
- III. Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux;
- IV. Nomenclature des stations fixes (Index à la liste des fréquences pour les stations fixes en service);
- V. Nomenclature des stations de radiodiffusion.

	Nombre d'exemplaires en magasin
Nomenclature des stations côtières et de navire (8 <sup>e</sup> édition, mars 1937, et 9 <sup>e</sup> édition, septembre 1937) . . . . .	254
Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise-allemande, comptait 599 pages pour la 8 <sup>e</sup> édition tirée à 17 200 exemplaires. La 9 <sup>e</sup> édition compte 618 pages et il en a été tiré 16 000 exemplaires.	
Nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef (8 <sup>e</sup> édition, mai 1937, et 9 <sup>e</sup> édition, novembre 1937) . . . . .	283
Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise, comptait 250 pages pour la 8 <sup>e</sup> édition dont il a été tiré 4 200 exemplaires. La 9 <sup>e</sup> édition compte 282 pages et le tirage a été de 4 350 exemplaires.	
Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux (6 <sup>e</sup> édition, juillet 1936).	
Ce document, publié en éditions distinctes française, anglaise et allemande, compte 268 pages.	
Le texte français a été tiré à 2 400 exemplaires . . . . .	16
Le texte anglais a été tiré à 9 200 exemplaires . . . . .	(épuisé)
Le texte allemand a été tiré à 1 450 exemplaires . . . . .	36
La 6 <sup>e</sup> édition de ce document a été complétée, en 1937, par 4 suppléments récapitulatifs (n <sup>os</sup> 2 à 5). Le dernier supplément comptait 52 pages. Les modifications et corrections correspondant à ces 4 suppléments ont fait l'objet de 70 pages d'impression.	
Nomenclature des stations fixes (Index à la liste des fréquences pour les stations fixes en service) (4 <sup>e</sup> édition, avril 1937).	
Ce document compte 166 pages. Il en a été tiré 3 400 exemplaires . . . . .	
La 4 <sup>e</sup> édition de ce document a été complétée en 1937 par 9 suppléments récapitulatifs (n <sup>os</sup> 1 à 9). Le dernier supplément comptait 39 pages.	81
Nomenclature des stations de radiodiffusion (7 <sup>e</sup> édition, juin 1937).	
Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise, compte 129 pages. Il en a été tiré 2 500 exemplaires . . . . .	
La 7 <sup>e</sup> édition de ce document a été complétée, en 1937, par 1 supplément. Ce supplément à la 7 <sup>e</sup> édition comportait 12 pages d'états signalétiques. Les modifications et corrections correspondant à ce supplément ont fait l'objet de 12 pages d'impression.	152
Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations fixes, terrestres et mobiles (6 <sup>e</sup> édition, mai 1936). La 6 <sup>e</sup> édition a été complétée, au cours de l'année 1937, par 6 suppléments.	
La 7 <sup>e</sup> édition de ce document a été publiée en août 1937 et compte 235 pages. Il en a été tiré:	
18 400 exemplaires du type A . . . . .	1 118
et 600 exemplaires du type B . . . . .	84
La 7 <sup>e</sup> édition de ce document a été complétée, en 1937, par 3 suppléments récapitulatifs. Le dernier supplément comptait 20 pages.	
Liste des fréquences (7 <sup>e</sup> édition, mars 1937).	
Ce document, réédité en 1937, compte 455 pages. Il en a été tiré 2 150 exemplaires . . . . .	
La 7 <sup>e</sup> édition de cette liste a été complétée, en 1937, par 9 suppléments dont 4 récapitulatifs.	88
Liste des abréviations à employer dans les radiocommunications (tirage spécial de l'appendice 9 au Règlement général des radiocommunications) . . . . .	2 237
Tableau de répartition des bandes de fréquences (tirage spécial du tableau figurant au § 7 de l'art. 7 du Règlement général des radiocommunications) . . . . .	1 321

### Statistiques.

Le Bureau de l'Union a publié, au cours de l'année 1937:

Statistique générale de la télégraphie afférente à l'année 1935 . . . . .	180
Statistique générale de la téléphonie afférente à l'année 1935 . . . . .	180
Statistique générale des radiocommunications afférente à l'année 1936 . . . . .	180

Nous disposons aussi d'un certain nombre d'exemplaires des statistiques précitées relatives aux années précédentes, à l'exception de celles des années 1877, 1878, 1880 à 1883, 1890, 1892, 1893 et 1920 (télégraphie), 1892 à 1894 (téléphonie), et de l'année 1909 (radiocommunications) qui sont épuisées.

### Le Journal.

Avec l'année 1937, le Journal des télécommunications a achevé sa 4<sup>e</sup> année d'existence, et sa 69<sup>e</sup> si l'on prend en considération les soixante-cinq années de vie de ce périodique sous le titre de « Journal télégraphique ».

Le prix d'abonnement à cet organe, qui se compose de douze fascicules, est resté le même qu'en 1936, soit 10 francs suisses pour l'étranger et 9 francs pour la Suisse.

Le volume de 1937 comporte, comme en 1936, 352 pages et, pour un certain nombre d'articles, des illustrations, figures et schémas.

Le Journal a maintenu, au cours de l'année, son caractère d'actualité. On y trouve, dans le numéro de janvier, l'article coutumier passant en revue, pour l'exercice écoulé, les faits et événements touchant au domaine des télécommunications et à la grande famille que constitue l'Union.

En outre, des comptes rendus détaillés sur l'activité des unions, organismes et comités internationaux divers ont été régulièrement publiés.

Les Conférences internationales télégraphique, téléphonique et des radiocommunications du Caire en 1938 ont donné l'occasion de publier, dans les derniers numéros de l'année, deux articles traitant des propositions qui y seront discutées.

La matière d'appoint a été fournie par des articles divers se rapportant à la technique ou ressortissant au domaine administratif, à la législation, à la jurisprudence, etc.

La rubrique des nouvelles, dont le titre a été complété par le terme « échos », a continué de renseigner le lecteur sur les manifestations les plus marquantes de la vie internationale des télécommunications.

D'ailleurs, les tables chronologique et analytique des matières, qui accompagnent le numéro de décembre, donnent un aperçu détaillé sur l'ensemble des matières traitées dans le Journal.

Le « Journal des télécommunications » a été tiré à 2300 exemplaires dont 120 de réserve.

Quant aux années précédentes, les trois premiers volumes (années 1869 à 1877) et le volume XXXVI (année 1912) sont épuisés; il existe, en revanche, un certain nombre des autres volumes.

	Nombre d'exemplaires en magasin
Table alphabétique générale des matières contenues dans le Journal télégraphique de 1869 à 1910 . . . . .	348
Table alphabétique générale des matières contenues dans le Journal télégraphique de 1911 à 1930 . . . . .	447

#### Publications diverses.

L'Union télégraphique internationale (1865—1915). Mémoire commémoratif, édité à l'occasion du cinquantenaire de l'Union télégraphique . . . . .	150
Répertoire analytique pour faciliter la recherche des tarifs et autres renseignements utiles, encore en vigueur au 1 <sup>er</sup> avril 1911, contenus dans les différentes notifications . . .	37
Nouveau vocabulaire officiel pour la rédaction des télégrammes en langage convenu, en 4 volumes et un appendice (1901); collections complètes à disposition . . . . .	1
Dictionnaire télégraphique officiel de l'Administration chinoise pour les télégrammes différés originaires ou à destination de la Chine (publié par l'Administration chinoise)	593

#### Comptabilité.

Une revision de la comptabilité a été faite le 30 novembre 1937 par le Contrôle fédéral des finances. Elle a montré que les écritures étaient correctement tenues.

## Services télégraphique et téléphonique.

### 1. Fonds de prévoyance.

(Etabli par décision de la Conférence de Londres en 1879.)

Le fonds de prévoyance s'élevait, à la fin de 1936, à la somme de . . . . .	francs suisses	644 871, 40
Augmentation en 1937:	francs suisses	
Capitalisation des intérêts . . . . .	26 947, 20	
Versement du Bureau de l'Union . . . . .	500, 15	
Gain sur les cours . . . . .	42 158, 10	
		69 605, 45
Diminution en 1936:		714 476, 85
Pensions de MM. Vallotton, 1 <sup>er</sup> secrétaire, et Patocchi, secrétaire-adjoint, fonctionnaires retraités . . . . .		19 200. —
Fortune du fonds de prévoyance au 31 décembre 1937 . . . . .		695 276, 85

Ce fonds était placé comme il suit:

Taux	Genre de titre	Valeur nominale	Cours	Valeur d'inventaire
		francs suisses	francs suisses	francs suisses
3 %	Emprunt fédéral, 1903 . . . . .	38 000. —	100. —	38 000. —
4 1/2 %	Emprunt fédéral, 1926 . . . . .	3 000. —	100. —	3 000. —
4 1/2 %	Emprunt fédéral, 1930 . . . . .	52 000. —	100. —	52 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1930 . . . . .	70 000. —	100. —	70 000. —
3 1/2 %	Emprunt fédéral, 1932/1933 . . . . .	65 000. —	100. —	65 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1936 . . . . .	37 000. —	100. —	37 000. —
3 1/2 %	Emprunt fédéral, 1937 . . . . .	43 000. —	100. —	43 000. —
4 1/2 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1928	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1931	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1934	130 000. —	100. —	130 000. —
3 %	Canton de Berne, 1895 . . . . .	31 000. —	100. —	31 000. —
3 %	Canton de Fribourg, 1903 . . . . .	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Canton des Grisons, 1931 . . . . .	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Canton de Genève, 1937 . . . . .	32 000. —	100. —	32 000. —
4 %	Canton de St-Gall, 1931 . . . . .	13 000. —	100. —	13 000. —
3 3/4 %	Canton de Thurgovie, 1933 . . . . .	15 000. —	100. —	15 000. —
3 1/2 %	Canton de Vaud, 1904 . . . . .	10 000. —	100. —	10 000. —
3 1/2 %	Canton de Vaud, 1933 . . . . .	35 500. —	100. —	35 500. —
3 3/4 %	Canton du Valais, 1932 . . . . .	10 000. —	100. —	10 000. —
4 %	Ville de Thoune, 1932 . . . . .	10 000. —	100. —	10 000. —
3 1/2 %	Lettres de gages des instituts hypothécaires, série 10, 1933 . . . . .	13 000. —	100. —	13 000. —
3 3/4 %	Lettres de gages des instituts hypothécaires, série 17, 1935 . . . . .	20 000. —	100. —	20 000. —
	Valeur des titres			687 500. —
	Avoir à la Caisse d'Etat fédérale . . . . .			7 776, 85
	Fortune au 31 décembre 1937 . . . . .			695 276, 85

### 2. Comptes.

Le résultat général du compte de l'exercice 1937 est le suivant:

Le budget ouvrait au Bureau de l'Union	Service ordinaire	Service extraordinaire	Total
	francs suisses	francs suisses	francs suisses
des crédits se montant à . . . . .	236 750. —	38 000. —	274 750. —
et évaluait les recettes à . . . . .	49 950. —	1 000. —	50 950. —
Différence . . . . .	186 800. —	37 000. —	223 800. —
Les dépenses se sont élevées à . . . . .	210 942, 62	26 498, 31	237 440, 93
et les recettes ont atteint . . . . .	47 316, 33	1 869, 60	49 185, 93
Différence à répartir à titre de parts contri- butives . . . . .	163 626, 29 <sup>1)</sup>	24 628, 71 <sup>2)</sup>	188 255. —

<sup>1)</sup> Somme équivalant, au 31 décembre 1937, à 116 047 francs-or.

<sup>2)</sup> Somme équivalant, au 31 décembre 1937, à 17 467 francs-or.

## (Services télégraphique et téléphonique [suite])

Cette somme de 188 255 francs suisses, divisée par 818½, nombre des unités contributives d'après la classification des Etats contractants arrêtée au 31 décembre 1937, donne 230 francs suisses par unité, dont 199, 90 francs suisses pour le service ordinaire et 30, 10 francs suisses pour le service extraordinaire.

Tableau de répartition.

Classe	Nombre des administrations	Unités par classe	Total des unités	Montant de l'unité	Montant par classe	Total de la contribution
I	12	25	300	230 francs suisses	francs suisses 5 750. —	francs suisses 69 000. —
II	2	20	40		4 600. —	9 200. —
III	10	15	150		3 450. —	34 500. —
IV	12	10	120		2 300. —	27 600. —
V	15	5	75		1 150. —	17 250. —
VI	45 <sup>1)</sup>	3	133½		690. —	30 705. —
	96		818½			188 255. —

<sup>1)</sup> Dont 1 administration pour 6 mois seulement.

Le total des sommes à recouvrer au 31 décembre 1937 s'élevait à 271 790, 24 francs suisses.

Bilan au 31 décembre 1937.			
Actif.	francs suisses	Passif.	francs suisses
Caisse et chèques postaux . . .	736, 32	Créditeurs . . . . .	736, 32
Débiteurs à fin 1936 *) . . .	41 506, 54	Caisse d'Etat fédérale . . .	271 790, 24
Débiteurs de l'année 1937 . . .	42 028, 70		
Parts contributives 1937:			
Service ordinaire . . . . .	163 626, 29 <sup>1)</sup>		
» extraordinaire . . . . .	24 628, 71 <sup>2)</sup>		
	272 526, 56		272 526, 56

<sup>\*</sup>) Année 1932: comptes impayés par 1 administration.

» 1933: » » » 2 administrations.

» 1934: » » » 3 »

» 1935: » » » 6 »

» 1936: » » » 9 »

et 5 exploitations privées.

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1937.			
	francs suisses		francs suisses
Recettes, service ordinaire . . .	47 316, 33	Dépenses, service ordinaire . .	210 442, 47
Vente de documents des conférences . . . . .	1 869, 60	Versement au fonds de prévoyance . . . . .	500, 15
Parts contributives:		Frais spéciaux des conférences . . . . .	26 498, 31
Service ordinaire . . . . .	163 626, 29 <sup>1)</sup>		
» extraordinaire . . . . .	24 628, 71 <sup>2)</sup>		
	237 440, 93		237 440, 93

<sup>1)</sup> Somme équivalant, au 31 décembre 1937, à 116 047 francs-or.

<sup>2)</sup> Somme équivalant, au 31 décembre 1937, à 17 467 francs-or.

(Services télégraphique et téléphonique [suite])

### 3. Compte de l'exercice 1937 et budget pour l'année 1938.

#### Service ordinaire.

#### Dépenses.

Budget de 1937			Compte de 1937		Budget pour 1938	
francs suisses	francs suisses		francs suisses	francs suisses	francs suisses	francs suisses
107 572,75		<b>I. Personnel</b>				
20 023,15		1. Traitements . . . . .	110 271,95 <sup>1)</sup>		89 202,55 <sup>7)</sup>	
5 005,50		2. Assurances . . . . .	20 055.— <sup>2)</sup>		17 502,30 <sup>8)</sup>	
—.—		3. Aides de bureau . . . . .	5 527,40		13 527,40 <sup>9)</sup>	
		4. Gratifications . . . . .	—.—		2 227,50 <sup>10)</sup>	
	<b>132 601,40</b>			<b>135 854,35</b>		<b>122 459,75 <sup>11)</sup></b>
	300.—	<b>II. Frais de voyages . . . . .</b>		—.—		300.—
	<b>8 650.—</b>	<b>III. Loyers . . . . .</b>		<b>8 650.—</b>		<b>8 650.—</b>
		<b>IV. Matériel de bureau</b>				
800.—		1. Livres, cartes, journaux, etc. . .	267,77		800.—	
2 200.—		2. Mobilier . . . . .	370,05		2 200.—	
	<b>3 000.—</b>			<b>637,82</b>		<b>3 000.—</b>
		<b>V. Frais généraux de bureau</b>				
1 650.—		1. Fournitures de bureau . . . . .	943,55		1 600.—	
1 725.—		2. Eclairage, chauffage, etc. . . .	1 321,45		1 700.—	
4 525.—		3. Affranchissements, expéditions	3 439,25		4 500.—	
2 000.—		4. Service . . . . .	1 889,05		2 000.—	
	<b>9 900.—</b>			<b>7 593,30</b>		<b>9 800.—</b>
		<b>VI. Imprimés</b>				
13 350.—		1. Journal des télécommunications	8 191,95		13 050.—	
41 800.—		2. Nomenclature des bureaux . . .	28 481,21		48 000.—	
2 000.—		3. Statistiques . . . . .	1 552,30		2 000.—	
3 100.—		4. Tarifs . . . . .	2 200,79		6 000.—	
1 800.—		5. Cartes . . . . .	656,15		3 600.—	
8 800.—		6. Notifications et circulaires . .	6 144,30		8 800.—	
9 200.—		7. Imprimés divers . . . . .	7 022,94		9 700.—	
	<b>80 050.—</b>			<b>54 249,64</b>		<b>91 150.—</b>
	748,60	<b>VII. Imprévu . . . . .</b>		<b>3 104,48 <sup>3)</sup></b>		<b>740,25</b>
	<b>1 500.—</b>	<b>VIII. Divers . . . . .</b>		<b>853,03 <sup>4)</sup></b>		<b>1 500.—</b>
	<b>236 750.—</b>	<b>Total des dépenses</b>		<b>210 942,62</b>		<b>237 600.—</b>

#### Recettes.

		<b>I. Vente d'imprimés</b>				
2 100.—		1. Journal des télécommunications	2 507,70		2 100.—	
40 000.—		2. Nomenclature des bureaux . . .	31 376,50		32 000.—	
170.—		3. Statistiques . . . . .	116,35		200.—	
660.—		4. Tarifs . . . . .	752,50		1 800.—	
420.—		5. Cartes . . . . .	931,20		500.—	
4 400.—		6. Notifications et circulaires . .	5 267,90		4 400.—	
2 100.—		7. Imprimés divers . . . . .	3 380,88		4 000.—	
	<b>49 850.—</b>			<b>44 333,03</b>		<b>45 000.— <sup>12)</sup></b>
	100.—	<b>II. Imprévu . . . . .</b>		<b>2 983,30 <sup>3)</sup></b>		<b>100.—</b>
	—.—	<b>III. Solde actif de l'année dernière . .</b>		—.—		—.—
	<b>49 950.—</b>			<b>47 316,33</b>		<b>45 100.—</b>
	<b>186 800.—</b>	<b>IV. Parts contributives des Etats</b>		<b>163 626,29 <sup>5)</sup></b>		<b>192 500.— <sup>13)</sup></b>
	<b>236 750.—</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>210 942,62</b>		<b>237 600.—</b>

#### Service extraordinaire.

<b>Dépenses</b>	<b>38 000.—</b>	<b>IX. Frais spéciaux des conférences .</b>	<b>26 498,31</b>	<b>229 000.—</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 000.—</b>	Vente de documents des conférences . . . . .	<b>1 869,60</b>	<b>6 000.—</b>
	<b>37 000.—</b>	Parts contributives des Etats . . . . .	<b>24 628,71 <sup>6)</sup></b>	<b>223 000.— <sup>14)</sup></b>

<sup>1)</sup> Effectivement 120 147,65 fr. s., dont 9875,70 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences. — <sup>2)</sup> Effectivement 21 583,55 fr. s., dont 1528,55 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences. — <sup>3)</sup> Dont 2802,60 fr. s. d'intérêts moratoires perçus en application des dispositions de l'art. 17, § 3 (5) de la Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932, et versés à la Caisse d'Etat fédérale. — <sup>4)</sup> Dont 500,15 fr. s. versés au fonds de prévoyance pour arrondir au franc la part contributive. — <sup>5)</sup> Correspondant à 116 047 francs-or, au 31 décembre 1937. — <sup>6)</sup> Correspondant à 17 467 francs-or, au 31 décembre 1937. — <sup>7)</sup> Effectivement 118 087,70 fr. s., dont 28 885,15 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences. — <sup>8)</sup> Effectivement 21 835,05 fr. s., dont 4332,75 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences. — <sup>9)</sup> Effectivement 14 181,10 fr. s., dont 653,70 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences. — <sup>10)</sup> Pour ancienneté de service. — <sup>11)</sup> Effectivement 156 331,35 fr. s., compte tenu des notes <sup>7)</sup>, <sup>8)</sup> et <sup>9)</sup>. — <sup>12)</sup> Y compris une majoration de 15 % pour frais généraux, applicable à chaque document. — <sup>13)</sup> Correspondant à 136 524 francs-or, sur la base de 1,41 franc suisse équivalant à 1 franc-or. Le crédit alloué par l'article 91 (1) du Règlement télégraphique annexé à la Convention internationale des télécommunications de Madrid, 1932, s'élève à 200 000 francs-or. — <sup>14)</sup> Correspondant à 158 156 francs-or, sur la base de 1,41 franc suisse équivalant à 1 franc-or.

## Service des radiocommunications.

### 1. Fonds de prévoyance.

(Etabli par décision de la Conférence de Londres en 1912.)

Le fonds de prévoyance s'élevait, à la fin de 1936, à la somme de . . . . .	francs suisses	351 434, 15
Augmentation en 1937:		
Capitalisation des intérêts . . . . .	francs suisses	14 360, 10
Versement du Bureau de l'Union . . . . .		13 974, 95
Gain sur les cours . . . . .		20 692, 50
		<u>49 027, 55</u>
Fortune du fonds de prévoyance au 31 décembre 1937 . . . . .		<u>400 461, 70</u>

Ce fonds était placé comme il suit :

Taux	Genre de titre	Valeur nominale	Cours	Valeur d'inventaire
		francs suisses	francs suisses	francs suisses
4½ %	Emprunt fédéral, 1926 . . . . .	23 000. —	100. —	23 000. —
4½ %	Emprunt fédéral, 1930 . . . . .	64 000. —	100. —	64 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1930 . . . . .	5 000. —	100. —	5 000. —
3½ %	Emprunt fédéral, 1932/1933 . . . . .	35 000. —	100. —	35 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1936 . . . . .	21 000. —	100. —	21 000. —
3½ %	Emprunt fédéral, 1937 . . . . .	6 000. —	100. —	6 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1931	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1934	50 000. —	100. —	50 000. —
4 %	Canton de Genève, 1933 . . . . .	25 000. —	100. —	25 000. —
4 %	Canton de Genève, 1937 . . . . .	14 000. —	100. —	14 000. —
3¾ %	Canton de Thurgovie, 1933 . . . . .	35 000. —	100. —	35 000. —
3½ %	Canton de Vaud, 1904 . . . . .	3 500. —	100. —	3 500. —
3½ %	Canton de Vaud, 1933 . . . . .	5 000. —	100. —	5 000. —
3½ %	Lettres de gages des instituts hypothécaires, série 10, 1933 . . . . .	43 000. —	100. —	43 000. —
4 %	Lettres de gages des banques cantonales, série 10, 1935 . . . . .	20 000. —	100. —	20 000. —
4 %	Lettres de gages des banques cantonales, série 11, 1936 . . . . .	7 000. —	100. —	7 000. —
	Valeur des titres			371 500. —
	Avoir à la Caisse d'Etat fédérale . . . . .			28 961, 70
	Fortune au 31 décembre 1937 . . . . .			<u>400 461, 70</u>

### 2. Comptes.

Le résultat général du compte de l'exercice 1937 est le suivant :

Le budget ouvrait au Bureau de l'Union	Service ordinaire	Service extraordinaire	Total
	francs suisses	francs suisses	francs suisses
des crédits se montant à . . . . .	415 800. —	80 000. —	495 800. —
et évaluait les recettes à . . . . .	217 700. —	2 000. —	219 700. —
Différence . . . . .	198 100. —	78 000. —	276 100. —
Les dépenses se sont élevées à . . . . .	432 482, 55	75 948, 33	508 430, 88
et les recettes ont atteint . . . . .	247 309, 43	5 683, 45	252 992, 88
Différence à répartir à titre de parts contributives . . . . .	185 173, 12 <sup>1)</sup>	70 264, 88 <sup>2)</sup>	255 438. —

Cette somme de 255 438 francs suisses, divisée par 925½, nombre des unités contributives d'après la classification des Etats contractants arrêtée au 31 décembre 1937, donne 276 francs suisses par unité, dont 200, 10 francs suisses pour le service ordinaire et 75, 90 francs suisses pour le service extraordinaire.

<sup>1)</sup> Somme équivalant, au 31 décembre 1937, à 131 328 francs-or.

<sup>2)</sup> Somme équivalant, au 31 décembre 1937, à 49 833 francs-or.

## (Service des radiocommunications [suite])

Tableau de répartition.

Classe	Nombre des administrations	Unités par classe	Total des unités	Montant de l'unité	Montant par classe	Total de la contribution
					francs suisses	francs suisses
I	14	25	350	276 francs suisses	6 900.—	96 600.—
II	1	20	20		5 520.—	5 520.—
III	14	15	210		4 140.—	57 960.—
IV	12	10	120		2 760.—	33 120.—
V	16	5	80		1 380.—	22 080.—
VI	49 <sup>1)</sup>	3	145½		828.—	40 158.—
	106		925½			255 438.—

<sup>1)</sup> Dont 1 administration pour 6 mois seulement.

Le total des sommes à recouvrer au 31 décembre 1937 s'élevait à 480 886,04 francs suisses.

Bilan au 31 décembre 1937.			
	francs suisses		francs suisses
<b>Actif.</b>		<b>Passif.</b>	
Caisse et chèques postaux .	5 459, 25	Créditeurs . . . . .	5 459, 25
Débiteurs à fin 1936*) . .	52 755, 49	Caisse d'Etat fédérale . .	480 886, 04
Débiteurs de l'année 1937 .	172 692, 55		
Parts contributives 1937:			
Service ordinaire . . . .	185 173, 12 <sup>1)</sup>		
» extraordinaire . . . .	70 264, 88 <sup>2)</sup>		
	486 345, 29		486 345, 29

\*) Année 1932: comptes impayés par 2 administrations.

» 1933: » » » 3 »

» 1934: » » » 6 »

» 1935: » » » 9 »

» 1936: » » » 11 »

et 5 exploitations privées.

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1937.			
	francs suisses		francs suisses
Recettes, service ordinaire .	247 309, 43	Dépenses, service ordinaire	418 507, 60
Vente de documents des conférences . . . . .	5 683, 45	Versement au fonds de prévoyance . . . . .	13 974, 95
Parts contributives:		Frais spéciaux des conférences . . . . .	75 948, 33
Service ordinaire . . . .	185 173, 12 <sup>1)</sup>		
» extraordinaire . . . .	70 264, 88 <sup>2)</sup>		
	508 430, 88		508 430, 88

<sup>1)</sup> Somme équivalant, au 31 décembre 1937, à 131 328 francs-or.

<sup>2)</sup> Somme équivalant, au 31 décembre 1937, à 49 833 francs-or.

(Service des radiocommunications [suite])

### 3. Compte de l'exercice 1937 et budget pour l'année 1938. Service ordinaire.

Budget de 1937		Dépenses.		Compte de 1937		Budget pour 1938	
francs suisses	francs suisses			francs suisses	francs suisses	francs suisses	francs suisses
135 888,50		<b>I. Personnel</b>					
20 270,10		1. Traitements . . . . .	134 580,90 <sup>1)</sup>			128 129,75 <sup>9)</sup>	
13 435,40		2. Assurances . . . . .	20 289,25 <sup>2)</sup>			19 607,60 <sup>10)</sup>	
—.—		3. Aides de bureau . . . . .	14 497,70 <sup>3)</sup>			16 385,40 <sup>11)</sup>	
	<b>169 594.—</b>	4. Gratifications . . . . .	—.—			475,50 <sup>12)</sup>	
	<b>300.—</b>	<b>II. Frais de voyages.</b> . . . . .					<b>300.—</b>
	<b>8 650.—</b>	<b>III. Loyers</b> . . . . .			<b>8 650.—</b>		<b>8 650.—</b>
		<b>IV. Matériel de bureau</b>					
1 000.—		1. Livres, cartes, journaux, etc. .	825,54			1 000.—	
3 000.—		2. Mobilier . . . . .	2 609,30			3 000.—	
	<b>4 000.—</b>				<b>3 434,84</b>		<b>4 000.—</b>
		<b>V. Frais généraux de bureau</b>					
1 650.—		1. Fournitures de bureau . . . . .	1 146,95			1 600.—	
1 725.—		2. Eclairage, chauffage, etc. . . .	1 311,80			1 700.—	
4 525.—		3. Affranchissements, expéditions	4 333,70			4 500.—	
2 000.—		4. Service. . . . .	1 943,65			2 000.—	
	<b>9 900.—</b>				<b>8 736,10</b>		<b>9 800.—</b>
		<b>VI. Imprimés</b>					
14 000.—		1. Journal des télécommunications	8 567,50			15 050.—	
124 200.—		2. Nomenclatures des stations . .	132 258,21			142 000.—	
35 850.—		3. Liste des indicatifs d'appel . .	40 692,24			41 800.—	
350.—		4. Statistique . . . . .	220,85			250.—	
50.—		5. Carte des stations. . . . .	45,85			50.—	
10 750.—		6. Notifications et circulaires . .	7 888,75			10 700.—	
35 750.—		7. Liste des fréquences . . . . .	27 372,74			31 500.—	
550.—		8. Imprimés divers . . . . .	70,50			4 000.—	
	<b>221 500.—</b>				<b>217 116,64</b>		<b>245 350.—</b>
	<b>756.—</b>	<b>VII. Imprévu</b> . . . . .			<b>10 815,83 <sup>4) 5)</sup></b>		<b>751,75</b>
	<b>1 100.—</b>	<b>VIII. Divers</b> . . . . .			<b>14 361,29 <sup>6)</sup></b>		<b>1 000.—</b>
	<b>415 800.—</b>	<b>Total des dépenses</b>			<b>432 482,55</b>		<b>434 450.—</b>

### Recettes.

		<b>I. Vente d'imprimés</b>					
2 100.—		1. Journal des télécommunications	2 490.—			2 100.—	
143 000.—		2. Nomenclatures des stations . .	159 059,93			165 600.—	
47 300.—		3. Liste des indicatifs d'appel . .	55 660,15			50 000.—	
80.—		4. Statistique . . . . .	76,60			50.—	
100.—		5. Carte des stations . . . . .	565,35			100.—	
4 400.—		6. Notifications et circulaires . .	4 604,60			3 000.—	
20 500.—		7. Liste des fréquences . . . . .	20 482,25			22 600.—	
120.—		8. Imprimés divers . . . . .	49,05			500.—	
	<b>217 600.—</b>				<b>242 987,93</b>		<b>243 950.— <sup>14)</sup></b>
	<b>100.—</b>	<b>II. Imprévu</b> . . . . .			<b>4 321,50 <sup>4)</sup></b>		<b>100.—</b>
		<b>III. Solde actif de l'année dernière</b>					
	<b>217 700.—</b>				<b>247 309,43</b>		<b>244 050.—</b>
	<b>198 100.—</b>	<b>IV. Parts contributives des Etats</b>			<b>185 173,12 <sup>7)</sup></b>		<b>190 400.— <sup>15)</sup></b>
	<b>415 800.—</b>	<b>Total des recettes</b>			<b>432 482,55</b>		<b>434 450.—</b>

### Service extraordinaire.

<b>Dépenses</b>	<b>80 000.—</b>	<b>IX. Frais spéciaux des conférences</b>	<b>75 948,33</b>		<b>332 000.—</b>
<b>Recettes</b>	<b>2 000.—</b>	Vente de documents des conférences . . . . .	<b>5 683,45</b>		<b>6 000.—</b>
	<b>78 000.—</b>	Parts contributives des Etats . . . . .	<b>70 264,88 <sup>8)</sup></b>		<b>326 000.— <sup>16)</sup></b>

<sup>1)</sup> Effectivement 157 664,05 fr. s., dont 12 863,15 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences et 10 215 fr. s. à charge du C. C. I. R. Bucarest, 1937. — <sup>2)</sup> Effectivement 23 831,10 fr. s., dont 1963,95 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences et 1577,90 fr. s. à charge du C. C. I. R. Bucarest, 1937. — <sup>3)</sup> Effectivement 16 908,80 fr. s., dont 838,20 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences et 1572,90 fr. s. à charge du C. C. I. R. Bucarest, 1937. — <sup>4)</sup> Dont 3763,05 fr. s. d'intérêts moratoires perçus en application des dispositions de l'art. 17, § 3 (5) de la Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932, et versés à la Caisse d'Etat fédérale. — <sup>5)</sup> Dont 6658,45 fr. s. alloués sur décision de l'autorité de surveillance, à titre de jouissance de traitement à la famille de feu M. W. Bornand, ancien commis de 1<sup>re</sup> classe, dont le décès a été signalé dans le rapport de gestion de 1936. — <sup>6)</sup> Dont 13 974,95 fr. s. versés au fonds de prévoyance, la réserve actuarielle étant insuffisante. — <sup>7)</sup> Correspondant à 131 328 francs-or, au 31 décembre 1937. — <sup>8)</sup> Correspondant à 49 833 francs-or, au 31 décembre 1937. — <sup>9)</sup> Effectivement 159 078,10 fr. s., dont 30 948,35 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences. — <sup>10)</sup> Effectivement 24 249,85 fr. s., dont 4642,25 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences. — <sup>11)</sup> Effectivement 17 039,10 fr. s., dont 653,70 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences. — <sup>12)</sup> Pour ancienneté de service. — <sup>13)</sup> Effectivement 200 842,55 fr. s., compte tenu des notes <sup>9)</sup>, <sup>10)</sup> et <sup>11)</sup>. — <sup>14)</sup> Y compris une majoration de 40 % pour frais généraux, applicable à chaque document. — <sup>15)</sup> Correspondant à 135 035 francs-or, sur la base de 1,41 franc suisse équivalant à 1 franc-or. Le crédit alloué par l'article 32 (1) du Règlement général des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications de Madrid, 1932, s'élève à 200 000 francs-or. — <sup>16)</sup> Correspondant à 231 205 francs-or, sur la base de 1,41 franc suisse équivalant à 1 franc-or.

BERNE, le 20 janvier 1938.

LE DIRECTEUR:  
F. v. ERNST.